



MAIRIE DE BOUSSENS
31360
HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
27/04/2023

Nombre de conseillers
en exercice : 15

Délibération du Conseil
Municipal

D.C.M : N° 6-4

Objet : Travaux de
réfection du parking
sur le site communal
« ENEDIS »

L'an deux mille vingt-trois et le onze mai à 19h30
le Conseil Municipal de la Commune de
BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en
session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous
la présidence de **Monsieur SANS Christian**, Maire.

Présents : M. SANS (proc), Mme GERARD, M.
RAMEAU, Mme AIMONE-CAT (proc), MM
AMOUROUX, ROQUEBERT, CELLIER,
DESHONS, EVIN (proc), Mmes SANDY,
AGUILA

Absents excusés :
M. LIVOTI (proc. M. SANS) ; Mme DALLA-
ZANNA (proc. Mme AIMONE-CAT) ; Mme
GRANGE (proc. M. EVIN)
Mme COURTOUX (sans procuration)

M. EVIN Franck a été élu Secrétaire de séance

Ouverture de la séance à 19h30

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le contrat de location avec Enedis se termine. Il ajoute qu'il a eu un entretien avec le responsable du site à propos du renouvellement du bail. Lors de l'entretien, plusieurs problèmes ont été évoqués et notamment l'état du parking.

Monsieur le Maire indique qu'il a demandé au service voirie de la communauté de communes compétent de faire un état des lieux et que celui-ci propose une solution par enrobé. Mais s'agissant du domaine privé de la Commune, Monsieur le Maire précise qu'il a consulté des entreprises et que le financement de cette opération sera fait avec le budget communal.

Monsieur le Maire présente trois devis et propose de retenir celui de l'entreprise SPIE BATIGNOLLES MALET de Saint-Girons (09201), pour un montant de 27 110.00 € HT.

Monsieur le Maire demande au Conseil de Municipal de se prononcer.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE à l'unanimité des membres présents :

- de réaliser les travaux de réfection du parking sur le site communal « Enedis » ;

- de confier ces travaux à l'entreprise SPIE BATIGNOLLES MALET de Saint-Girons (09201), pour un montant de 27 110.00 € HT ;
- d'imputer la dépense à l'article 231 du budget 2023 ;
- de demander une aide au Conseil Départemental de la Haute-Garonne

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Affiché le 16 mai 2023

Pour extrait conforme

En Mairie, le 12 mai 2023

Le Maire,

Christian SANS

